

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du mardi 6 décembre 2011

Délibération n° CA-2011-16

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2012

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-3°,

Sur proposition du directeur général,

APPROUVE l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2012.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région
Poitiers, le 4 décembre 2011

Le Préfet,

Jean-François MACAIRE

